



L'an deux mille vingt-et-un, le 14 septembre à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane ROUAULT, le Maire.

Présents : MM./MMES. Stéphane ROUAULT, Thérèse MAINGUY, Didier GUILLOUËT, Philippe SALÉ, Dominique CALMELS, Gwénaél BROGARD, Brigitte KERAUTRET, Loïc THORON, Katell VINCENT, Paul de VAUCORBEIL, Philippe ROSSIGNOL, Anaïs CHEVALIER, Jean-Michel HUET (arrivé à 19h50)

Absent(s) : Pascaline GUYOT donne procuration à Philippe SALÉ
Sandy GODARD donne procuration à Anaïs CHEVALIER

Secrétaire de séance : Mme Thérèse MAINGUY

..*.*.*.*.*.*.*.*.*.*.*.*.*.*

✓ Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précisent les articles L 5211-1 et L2121-15 du code général des collectivités territoriales. Conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Le Conseil Municipal désigne Thérèse MAINGUY en tant que secrétaire de séance.

1°) Gestion des biens communaux

a) Evolution du contrat de location de la salle du « Pied à l'étrier » et de la cantine (12 rue du Porhoët)

Par délibération du 16 décembre 2020, le conseil municipal avait appliqué des tarifs de locations pour la salle du « Pied à l'étrier ». L'assemblée souhaite modifier cette délibération en accordant la gratuité de la salle aux associations dont le siège social est sur la commune de GUILLAC, y compris pour le comité de jumelage du Pays de Josselin, comme c'est déjà le cas pour la cantine. Concernant la cantine, la gratuité est déjà appliquée pour les associations communales.

Une demande de Madame BECK, professeure de danses, a été réceptionnée. Elle souhaite utiliser la salle des coteaux le mardi de 18h30 à 21h30 pour donner ces cours. Il est proposé d'appliquer un tarif de 30€ par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- | | | |
|-------------------|---------------------------|------------------------|
| - PRESENTS : 12 | - VOTANTS : 14 | |
| - Abstentions : 0 | - Suffrages exprimés : 14 | - Majorité absolue : 8 |
| - POUR : 14 | - CONTRE : 0 | |

Après avoir pris connaissance, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** à l'unanimité, d'appliquer la gratuité aux associations dont le siège social est situé à GUILLAC (56) y compris le comité de jumelage du Pays de Josselin pour l'utilisation de la salle du « Pied à l'Étrier » ;
- **APPROUVE** l'application d'un tarif de 30,00 € par mois pour l'utilisation de la salle des coteaux pour des cours de danses ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document concernant les diverses.

b) Bâtiments communaux – contrôles règlementaires

Chaque année, l'installation électrique et thermique de chaque bâtiment est contrôlée. Certains bâtiments ne figurant pas dans le contrat actuel, un avenant été demandé à la société APAVE de Vannes pour que ce soit pris en compte :

Contrôle annuel des installations électriques :	
Médiathèque et poste (121 m²)	140 €
Mairie (170 m²)	140 €
Salon de coiffure + école de musique+ salle associative (130 m²)	140 €
Café de la Forge (70 m²)	70 €
Service Technique (30 m²)	70 €
Contrôle annuel thermique	
Mairie (chaudière fioul)	70 €
Cantine (chaudière fioul)	70 €
MAM (chaudière fioul)	70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- | | | |
|-------------------|---------------------------|------------------------|
| - PRESENTS : 12 | - VOTANTS : 14 | |
| - Abstentions : 0 | - Suffrages exprimés : 14 | - Majorité absolue : 8 |
| - POUR : 14 | - CONTRE : 0 | |

Après avoir pris connaissance, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'avenant au contrat initial comme détaillé si dessus, d'un montant global de 770,00 €

- **AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document concernant ce dossier.**

c) **Café de la Forge – projet d’extension du bâtiment**

Les élus et les membres de l’association « Ça bouge à Guillac » ont rencontré le Maître d’œuvre SOLIHA, qui travaille sur le projet d’extension du café de la Forge. Les membres de l’association ont pu faire part des informations concernant le fonctionnement du café.

Une esquisse du projet a été présentée. Un groupe de travail va être créé afin de travailler sur le projet avec les membres de l’association « Ça bouge à Guillac ».

Une étude pourrait être faite afin d’aménager une zone pour l’artisanat, l’art, le cinéma ou encore le théâtre.

d) **La colonne des Trente – projet de cession du terrain**

Le conseil municipal prend connaissance du courrier reçu le 27 août dernier de la part David LAPPARTIENT, Président du conseil départemental du Morbihan.

Ce dernier informe Monsieur le Maire que des travaux d’entretien ont été réalisés début 2021 pour un montant de 4 000 €. Aussi, ce terrain n’ayant pas vocation à être conservé dans le patrimoine départemental, il est envisagé d’étudier la cession de la parcelle au profit de la commune de GUILLAC.

M. Stéphane ROUAULT, Maire de la commune a échangé sur le sujet avec M. Nicolas JAGOUDET, conseiller départemental du canton de Ploërmel.

Un courrier va être envoyé au conseil départemental sur ce sujet ainsi que pour la rénovation de la passerelle située à la Chatouillette

Le terrain situé à la Pyramide demande à être remis en valeur.

2°) **Administration générale, urbanisme et services techniques**

a) **Projet d’aménagement des parcelles à l’arrière de la médiathèque**

Une demande de devis a été faite au cabinet « Atelier d’Ys » afin de réaliser une étude sur cette zone. Le point sera étudié ultérieurement.

b) **Plan local d’urbanisme – réunion de travail du 17 septembre 2021**

Les élus ont une nouvelle fois rencontrée l’Atelier d’Ys dans le cadre du Plan Local d’Urbanisme. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M) du Morbihan et le Pays de Ploërmel étaient également représentés.

Les sujets évoqués étaient le potentiel de densification et les perspectives de croissance démographique.

Un questionnaire va être distribué aux habitants afin de cerner les besoins ou souhaits de chacun et également savoir ce que chacun pense de la commune.

La prochaine réunion du 22 octobre prochain aura pour objet l’analyse du potentiel de densification des hameaux, les perspectives de croissance démographique et la répartition des futurs logements

3°) **Economie, finances, nouvelles technologies et services administratifs**

a) **Révision ligne budgétaire : prévision achat livres médiathèque**

Ce point est reporté à la prochaine réunion

4°) **Voirie et travaux généraux**

a) **Point travaux de dérasement et curage de fossés**

Les travaux de dérasement d’accotement et de curage de fossés ont été réalisés par l’entreprise SCEA ROBLOT sur un total de plus de 12 kilomètres.

Les prochains travaux de ce genre seront réalisés dans les chemins d’exploitation.

5°) **Questions diverses**

a) **Terrain des sports – taille des haies**

Habituellement réalisé par le service technique, il a été décidé de confier la taille des haies du terrain des sports à une entreprise. Deux devis ont été réceptionnés en Mairie :

	Montant HT	Montant TTC
SCEA ROBLOT – Guillac (56)	2 625,00 €	3 150,00 €
Paysage de L’Oust – Josselin (56)	3 600,00 €	4 320,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- PRESENTS : 13
- Abstentions : 0
- POUR : 15
- VOTANTS : 15
- Suffrages exprimés : 15
- CONTRE : 0
- Majorité absolue : 8

Après avoir pris connaissance, le conseil municipal :

- **APPROUVE le devis de la SCEA ROBLOT pour un montant de 2 625,00 € HT soit 3 150,00 € TTC**
- **AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document concernant ces travaux**

